

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Attendu que des travaux dans l'ancien presbytère d'Ochamps, rue de Bertrix, doivent être réalisés,

Attendu qu'une quantité importante de matériaux doit être stocké en vue de réaliser les travaux le vendredi 7 juin 2019 de 7h00 à 17h00,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

**ARRETE :**

Article 1: Le stockage des matériaux se fera prioritairement sur le côté du bâtiment de l'ancien presbytère, rue de Bertrix, à Ochamps. L'excédent des matériaux pourra être placé devant le dit bâtiment le vendredi 7 juin 2019 de 7h00 à 17h00 sans entraver le carrefour avec la rue des combattants.

Article 2 : La déviation et la signalisation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

  
E. DUYCK



La Bourgmestre,

  
A. LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be